



---

**Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL  
modèles S 4/20 M1 de désignation G 2,5  
et S 6/20 M1 de désignation G 4.**

---

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 77/318/ C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux compteurs de volume de gaz, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 73-789 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs de volume de gaz et du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz.

**FABRICANT :**

COMPTEURS MAGNOL S.A.  
3, rue des Aérostiers - ZI des Richardets  
93160 NOISY LE GRAND.

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat n° 95.00.352.001.0 du 31 mars 1995 (1) relatif aux compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S 4/20 M et S 6/20 M de désignations G 2,5 et G 4.

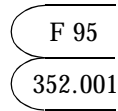
**CARACTÉRISTIQUES :**

Les compteurs de volume de gaz MAGNOL modèles S 4/20 M1 de désignation G 2,5 et S 6/20 M1 de désignation G 4 diffèrent des modèles S 4/20 M et S 6/20 M approuvés par le certificat précité par :

- la valeur de la pression maximale de service qui est de 0,075 bar,
- le renforcement de la partie supérieure de la caisse du compteur,
- la modification de la composition de la pâte à joint pour pouvoir résister à une température de 820°C,
- l'adjonction de prises de pression au niveau des raccords de sortie.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation C.E.E de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est :



**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier le modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la DRIRE Ile de France et chez le fabricant sous le numéro DA 13-1630.

**VALIDITÉ :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 mars 2005.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie - mars 1995, page 265.